



Réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

PERSONNELS COMMUNAUX

Le Maire a rappelé que suite aux départs en retraite de deux agents communaux, il avait été décidé de lancer un appel à candidature pour les remplacer.

Madame Lydie Jouanno, adjoint technique à la cantine et à l'entretien des bâtiments communaux, sera remplacée par Madame Christelle Feuillée domiciliée à la Hingandière, elle prendra ses fonctions au 1^{er} août prochain.

Monsieur Yannick Raulois, responsable des services techniques sera remplacé par Monsieur Steven CARCREFF qui nous vient de Lanouée.

TRAVAUX COMMUNAUX

L'adjoint responsable de la voirie a fait savoir que les travaux du programme voirie seront réalisés au cours des mois d'août et septembre. Les travaux d'égoutage débuteront quant à eux courant octobre.

L'adjoint aux bâtiments a précisé que la couverture des jeux de boules sera également réalisée courant septembre. De menues réalisations de peinture auront lieu dans le courant de l'été à la maison des associations, à la Mairie, ainsi qu'à l'école.

ENTENTE INTERCOMMUNALE – EX-CCHM

Comme l'an passé le Conseil Municipal a décidé de reconduire, à l'instar des autres communes de la CCHM la subvention communale destinées à financer des associations d'intérêt général, et ce à hauteur de 11 035 €

VENTE DE TERRAIN A CONSTRUIRE

Suite à la demande d'un jeune couple de Gomené, une demande de certificat d'urbanisme a été déposée à la DDTM de Rostrenen, pour déterminer la possibilité de construire une maison d'habitation sur une partie de la parcelle cadastrée section ZH 55.

TRAVAUX SUR VOIE OU PARCELLE COMMUNALE

Le Maire a informé la municipalité que deux personnes ont sollicité la réalisation de travaux sur des voie ou parcelle communale jouxtant leur propriété. A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé de ne pas répondre favorablement à ces demandes non justifiées.

CANTINE SCOLAIRE

Dans l'attente de l'ouverture du pôle culinaire de Merdrignac, les repas servis à la cantine scolaire seront réalisés comme l'an passé par la cantine centrale de Plémet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert vers la Communauté de Communes de la compétence assainissement, mais refuse celui de l'adduction d'eau.